

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Jeudi 6 février 2020

## INFO PRESSE

### De nouvelles perspectives pour l'Accord particulier avec Wallis-et-Futuna

**L'Accord particulier qui lie la Nouvelle-Calédonie, l'État et Wallis-et-Futuna était à l'ordre du jour de la visite officielle en Nouvelle-Calédonie, du 3 au 8 février, d'une délégation de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, menée par son président, Atoloto Kolokilagi. À l'issue de ce déplacement, les partenaires océaniques ont annoncé leur volonté de rénover cet accord afin de renforcer l'engagement des parties et de le doter de moyens pérennes.**

#### **L'Accord particulier**

Signé le 1<sup>er</sup> décembre 2003 au ministère des Outre-mer à Paris, l'Accord particulier définit les modalités d'assistance de la Nouvelle-Calédonie pour soutenir le développement de Wallis-et-Futuna, au travers d'actions de coopération dans différents domaines tels que la formation, le développement économique durable, la santé, la culture, etc.

Il s'appuie notamment sur les liens historiques qui existent entre les deux archipels, l'importante communauté wallisienne qui vit en Calédonie et le partage des valeurs océaniques.

Depuis sa création, cet accord a vu la mise en place d'actions dans le secteur de la formation, de la couverture sociale, du soutien aux langues locales, de l'encadrement de la jeunesse, de l'environnement, etc. Il a notamment permis d'instaurer un partenariat, renouvelé cette semaine, pour le recrutement et la formation initiale des instituteurs du premier degré de Wallis-et-Futuna.

Aujourd'hui, les partenaires souhaitent rénover cet accord pour lui donner un nouvel élan.

#### **Un avenant à l'Accord particulier en préparation**

La refonte de l'Accord particulier passera par la signature d'un avenant, prévue au cours du second trimestre 2020.

Il permettra :

- d'acter l'organisation annuelle d'un comité de suivi qui pourrait se tenir alternativement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna ;
- de pérenniser l'engagement financier de chacune des parties sur cinq ans afin de doter cet accord de réels moyens pour la mise en œuvre d'un programme annuel ambitieux répondant aux besoins et aux attentes de Wallis-et-Futuna.

Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a d'ores et déjà fait voter lors de l'adoption du budget primitif 2020, une enveloppe de 220 millions de francs sur une durée de cinq ans. Autrement dit, pour l'année 2020, 20 millions de francs ont été inscrits pour contribuer à la mise en œuvre du programme qui sera défini, ainsi qu'une autorisation d'engagement de 200 millions de francs sur la base d'une participation annuelle de 50 millions sur les quatre années suivantes (2021 à 2024).

*« Je suis convaincu de l'importance d'accentuer encore nos relations  
avec les pays francophones de la région,  
la Polynésie française, Wallis-et-Futuna ainsi que le Vanuatu. »*

Extrait de la déclaration de politique générale de Thierry Santa, président du gouvernement, prononcée jeudi 22 août au Congrès.

\* \*  
\*